

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03919 Numéro SIREN : 821 278 959 Nom ou dénomination : MG SOPHROLOGIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2020 sous le numéro de dépôt 3215

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/3215

Déposant :

Nom/dénomination : MG SOPHROLOGIE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 821 278 959

N° gestion : 2016 B 03919



AGE Experts-comptables janvier 2018 : Etat préparatoire.

[Signature]

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		MG SOPHROLOGIE		Néant ☐					
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice clos le 31/01/2020					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			239		210					
	Production vendue	Biens		235		211					
		Services *		237		218	22 117				
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222					
	Production immobilisée *				224						
	Subventions d'exploitations reçues				226						
	Autres produits					240	30				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	22 147				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					231					
	Variation de stocks (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240					
	Autres charges externes *	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	10 178				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	299	244	299			
	Remunérations du personnel *					250	6 400				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	2 192				
	Dotations aux amortissements *					254	405				
	Dotations aux provisions					256					
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262	1				
Total des charges d'exploitation (II)						264	19 475				
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 672				
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294					
Produits exceptionnels (IV)						290					
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies), dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			347		348				
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	401				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	2 271				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 271	314					
Régime	Remunérations et avantages personnels non déductibles *			316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles *			322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 NOT SD)			324	401						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes (cf. associés)	247		340							
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		340							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 sexies D))	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
	Entreprises nouvelles (I - sixies)	986		ZFU-TE (I - octies et octies A)	987		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (I - septies)	981		JEF (I - sixies A)	989						
	ZRD (I - terdecies)	127		ZRR (I - quindécies)	338						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 13 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 13 undécies)	990						
	ZFA (I - quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350				
	Créance due au report en arrière du déficit			346							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			355							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	2 672	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						Déficit col. 2	356				
Déficits antérieurs reportables *						dont imputés sur le résultat		357		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	2 672	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033 NOT SD



Signature

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2018

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		101		106					
	Autres	110		112		111		116					
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		121		126					
	Constructions	130		132		131		136					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140	441	142		141		146	441				
	Installations générales, agencements divers	150		152		151		156					
	Matériel de transport	160		162		161		166					
	Autres immobilisations corporelles	170	775	172		171		176	775				
Immobilisations financières		180		182	660	181		186	660				
TOTAL		190	1 216	192	660	191		196	1 876				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		501		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		511		516			
	Constructions	520		522		521		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	184	532	147	531		536	331		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		541		546			
	Matériel de transport	550		552		551		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	323	562	258	561		566	581		
TOTAL		570	507	572	405	571		576	912		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	585	591	595		
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)							591				
TOTAL						596	585	597	599		

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

[Signature]

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>MG SOPHROLOGIE</u>										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2">1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="7">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td>780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises			1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				Immob. incorporelles	700		705		2							Terrains	710		715		3							Constructions	720		725		4							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6							Matériel de transport	750		755		7							Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD							TOTAL		770		775							780
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises			1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705		2																																																																																																																														
Terrains	710		715		3																																																																																																																														
Constructions	720		725		4																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5																																																																																																																														
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		7																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																														
TOTAL		770		775							780																																																																																																																								
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																										
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																										
Déficits reportables				984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																														
Déficits de l'exercice				860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129																																																																																																																										
Total des déficits restant à reporter				870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800																																																																																																																										
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																											
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380	2 192																																																																																																																										
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																											
Montant de la TVA collectée								374																																																																																																																											
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378																																																																																																																											
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								498																																																																																																																											
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								497																																																																																																																											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT

SAGE Experts-comptables - janvier 2018 : Etat préparatoire



Désignation de l'entreprise: MG. SOPHROLOGIE.....

Néant ☒ *

Exercice ouvert le: 01/10/2017. et clos le: 30/09/2018

Données en nombre de mois 1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) 117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024 / /	160 / /
Date de cessation	/ /	/ /

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



[Signature]

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le

30092018

SIREN

8 2 1 2 7 8 9 5 9

Dénomination de l'entreprise

MG SOPHROLOGIE

Adresse (voie)

45 BD RABELAIS

Code postal

94100

Ville

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



J. H. L.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant x *

N° de dépôt

Exercice clos le 30092018

SIREN 8 2 1 2 7 8 9 5 9

Dénomination de l'entreprise MG SOPHROLOGIE

Adresse (voie) 45 BD RABELAIS

Code postal 94100 Ville SAINT-MAUR-DES-FOSSES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

SAO Experts-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



[Signature]

SARL MG SOPHROLOGIE

=====

Au capital de 2 000 Euros

SIEGE SOCIAL : 45, Boulevard Rabelais

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'An deux mil dix-neuf, le 25 mars, à 18 Heures,

Mme Maud GERSON, associée unique de la société à responsabilité limitée à associé unique MG SOPHROLOGIE au capital de 2 000 € dont le siège social est à SAINT MAUR DES FOSSES (94100) – 45, Bd Rabelais, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le n° 821 278 959, et Gérante de ladite société,

Après avoir exposé que :

En sa qualité de Gérante, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- l'affectation des résultats,
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
-

Première décision : l'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice de 2 270.70 €. Il approuve également les opérations traduites dans les comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision : L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 270.70 € :

- Au compte autres Réserves pour 2 270.70 €, ce dernier présentera un solde de 4 594.57 €,

Troisième résolution : Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'associée indique qu'il n'a pas été versé de dividendes.

Quatrième décision : Lé rémunération de la Gérante s'est élevée à 6 400 € pour cet exercice, elle sera de 9 600 € sur l'exercice 2018/2019. Les charges sociales de du Gérant sont prises en charge par la société.

Cinquième décision : Conformément aux dispositions de l'article L 223-19, l'associé unique indique qu'il n'a pas été conclu de conventions par lui pendant l'exercice écoulé.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Maud GERSON

